



## Reprise d'une prime exceptionnelle au solde de tout compte

Par **brierre**, le **13/03/2013** à **12:56**

Bonjour,

Lors de ma période d'essai en tant que Business Developer, j'ai touché une prime exceptionnelle négociée oralement avec ma direction afin de pallier à mon pourcentage de rémunération sur le CA de l'équipe que je construisais et qui était très petite au début. Je n'ai pas souhaité continuer cette expérience avec cette entreprise qui manquait de bonnes valeurs et me suis arrangée pour que l'employeur rompe la période d'essai. J'ai du rendre immédiatement les outils de travail (alors que j'avais encore 15 jours de préavis) et au solde de tout compte, l'employeur a fait une régularisation et repris la prime exceptionnelle ...  
Que puis je faire ? Comment contester ce solde ?  
Merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **13/03/2013** à **14:58**

Bonjour,

L'employeur ne pouvait pas normalement vous retirer vos outils de travail avant le terme du délai de prévenance même si vous ne précisez pas s'il vous a dispensé de l'effectuer...  
La contestation du solde de tout compte devrait être portée devant le Conseil de Prud'Hommes et l'employeur devrait justifier qu'il s'agissait d'un indu...